

Contrat de Réservation de Saillie 2024 (IAC)

vendeur : **Gerd Sosath**
Depenflether Straße 5, D-27809 Lemwerder
tél. : 00 49/421/67 58 63
www.sosath.com

acquéreur : nom : prénom :
Adresse :
.....
téléphone : portable :
e-mail :

contact en France pour l'étalonnage Gerd Sosath :
Sabine Mottet, portable : 06 84 01 78 01
e-mail : contact@sabinemottet-sportpferde.com

choix de l'étalon : **Casino Grande**
old, né en 2012, de Casino Berlin x Contact Me x Landadel

tarif de saillie : 1.200 Euros HT + 5,5 % TVA = 1.266,00 Euros TTC
en semence IAC
= 3 doses de 4 paillettes

date souhaitée pour la première livraison de la semence :

La saillie est destinée pour la jument suivante :

nom : n° SIRE :
race :
robe : née :
père : mère : (par)

dans quel stud-book le foal sera inscrit ?

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....
.....

nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument :

.....
.....

personne à contacter pour la réception de la semence :

.....
..... tél. : portable :

Casino Grande est approuvé pour
Oldenbourg, Oldenburg-International OS, Hanovre, la Tchéquie,
DSP (Deutsches Sportpferd/Allemagne du Sud)

saison de monte : 1^{er} février 2024 – 15 août 2024

frais : 1.266,00 Euros TTC

 + 30,00 Euros HT (36 Euros TTC) certificat vétérinaire
 le remplissage du container de transport avec de l'azote
 est inclus
 + Euros pour un transport de l'IAC
 par un transporteur spécialisé

Le transport de la semence est effectué dans un container qui appartient à Gerd Sosath.

L'éleveur est demandé de renvoyer le container à D-27809 Lemwerder dans un délai de quatre jours après avoir reçu la semence IAC. A partir du 5^{ème} jour, si Gerd Sosath n'a pas encore reçu le container, une location du container de 25 Euros par jour sera facturée. Si le container de transport n'est pas retourné, si le container se perd ou si le container de transport arrive à Lemwerder endommagé, Gerd Sosath facture le prix du container. L'éleveur peut aussi envoyer son propre container de transport qui sera rempli et renvoyé au centre d'insémination noté dans le contrat de saillie.

La semence est uniquement destinée pour la jument indiquée dans le contrat de saillie. Après l'insémination de la jument, Gerd Sosath demande à l'éleveur de lui envoyer une attestation vétérinaire de l'insémination de la jument ainsi que les paillettes vides qui ont été utilisées.

L'éleveur n'a pas le droit de donner les paillettes IAC à une tierce personne. L'éleveur n'est pas propriétaire des paillettes IAC non utilisées. Si une autre jument est inséminée avec ces paillettes IAC qui restent ou si la jument citée dans ce contrat de saillie est inséminée avec ces paillettes IAC dans une année plus tard, le tarif de la saillie doit être réglé à nouveau.

Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI (Injection Intracytoplasmique de Spermatozoïde), la congélation d'embryons ou toute autre technique différente de la méthode d'insémination artificielle « classique ».

Le transport de la semence est effectué par un transporteur spécialisé.
Le tarif de la semence et les frais du transport seront à régler avant le premier envoi. Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions. Gerd Sosath n'est néanmoins pas responsable d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence.

La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement du tarif de la semence et les frais du transport et les frais techniques.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Gerd Sosath

BZL (Bankleitzahl) : 280 627 40
Kontonummer (numéro de compte) :
IBAN : DE 72 2806 2249 6106 9973 00
BIC : GENODEF1HUD

Fait à

le

l'acheteur :
(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :